

Vendredi 9 novembre 2012  
Communiqué de presse



## **Signature de la convention d'engagement volontaire « route durable » avec les acteurs de la construction routière**

A l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération Régionale des Travaux Publics, Maurice Leroy, ancien ministre, député de Loir-et-Cher et président du Conseil général, signe ce vendredi 9 novembre la convention d'engagement volontaire « route durable » avec les acteurs de la construction routière afin d'inscrire l'ensemble des projets d'aménagement des infrastructures routières dans le cadre d'une démarche de développement durable.

### **Les signataires de la convention**

Le Département souhaite renforcer sa politique routière départementale tout en poursuivant ses actions en faveur du développement durable, actions entreprises déjà depuis plusieurs années. Pour cela, **le Conseil général s'est engagé dans une démarche « route durable » qui permet de favoriser la compétitivité écologique à des conditions économiques acceptables.**

Avec la signature de cette convention, le Département officialise son engagement et généralise la démarche « route durable » en amplifiant la coopération avec les acteurs de la construction routière et rendant la collaboration entre les entreprises de travaux publics et le Département plus efficace.

Cette convention est la mise en application de la convention nationale signée le 25 mars 2009 entre le Ministère de l'Écologie, l'Assemblée des Départements de France et la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Elle est cosignée par:

- Gilles Lagarde, préfet de Loir-et-Cher ;
- Philippe Sartori, président de l'Association des maires de Loir-et-Cher ;
- François Huret, président de la Fédération régionale des Travaux Publics ;
- Jean-Pierre Morichon, président du Syndicat Professionnel Régional de l'Industrie Routière du Centre ;
- Daniel Plaindoux, délégué régional du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France.

## **Des objectifs ambitieux**

Depuis 2008, des enrobés tièdes sont mis en œuvre, soit par les agents départementaux du Parc routier, soit dans le cadre des marchés d'entreprises et **le Département réalise l'ensemble de ses chantiers dans le respect du développement durable** (recherche des équilibres déblais/remblais, réutilisation de matériaux, etc.). Avec la signature de cette convention, le Conseil général de Loir-et-Cher souhaite aller plus loin dans la construction de « routes durables ».

### Les objectifs des signataires de la convention sont :

- Réduire de 33% les émissions de gaz à effet de serre;
- Réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers de terrassement et préserver les ressources non renouvelables, en augmentant le recyclage des excédents de chantiers, et en portant la réutilisation des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière de 60% aujourd'hui à 100% ;
- Réduire de 50% la consommation d'eau notamment sur les chantiers de terrassement ;
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels par la diffusion de recommandations et de méthodologies vers les entreprises.

## **Les engagements du Département pour des « routes durables »**

Aux côtés du Département, **les entreprises de travaux publics s'engagent à mettre en œuvre les solutions techniques** permettant au Département de réaliser les actions à entreprendre :

- Ouvrir des marchés de travaux aux variantes environnementales notamment en matière d'enrobés basse température ;
- Diffuser et promouvoir les outils mis en place dans le but de réaliser les objectifs à atteindre (ex. l'éco-comparateur commun aux entreprises mesurant notamment l'énergie consommée et les émissions de gaz à effet de serre) ;
- Diffuser les résultats issus du partenariat de recherche entre l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR) et le Département qui met ses moyens et compétences à disposition en vue d'étudier et développer les techniques permettant d'optimiser l'utilisation des énergies fossiles ainsi que les différentes fabrications.

**La réalisation de ces actions spécifiques permettra d'atteindre les objectifs fixés pour réaliser plus de « routes durables ».**

**Contact presse : Amélie Lataste - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)**

06 88 04 42 52 - 02 54 58 54 60